## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers / Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged / Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing / Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- [x] Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- [ ] Only edition available / Seule édition disponible
- [x] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- [ ] Coloured pages / Pages de couleur
- [ ] Pages damaged / Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached / Pages détachées
- [x] Showthrough / Transparence
- [x] Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

- [x] Additional comments / Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

PARAISSENT CHAQUE SEMAINE
le MARDI et le VENDREDI.
Abonnement pour l'année,
frais de poste non compris)....£1 0 0

# Mélanges Religieux,

Les Lettres, Réclamations, Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur-en-Chef, *franc de port.*

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

**VOL. 14.** **MONTREAL, MARDI 13 MAI 1851.** **No. 65.**

(Extrait de la Bibliographie Catholique; No. de mars, 1851.)

**Histoire de la Revolution-Française, par M. Thiers.—10 volumes in-8°.**

(Voir le numéro du 6 mai.)

L'auteur avait fait, au début de son œuvre une profession d'impartialité assez digne : " je me suis tour à tour figuré que, né sous le " chaume, animé d'une juste ambition, je vou- " lais acquérir ce que l'orgueil des hautes clas- " ses m'avait injustement refusé ; ou bien " qu'élevé dans les palais, héritier d'antiques " priviléges, il m'était douloureux de renoncer " à une possession que je prenais pour une " propriété légitime." A son insu, et entraîné par les préjugés révolutionnaires dont il ne savait point entrevoir la dangereuse séduction, M. Thiers n'est pas demeuré fidèle à son programme. L'impartialité dont il s'était fait une loi a cédé, sous la pression des prédilections politiques, à un système d'atténuation permanente en faveur des doctrines d'insurrection et de révolte ; la Revolution trouve en M. Thiers un complaisant et un apôtre ; aux yeux de l'écrivain, tout ce qui s'oppose à sa marche dévorante est une maladresse ou un crime ; tout ce qui l'exalte ou la précipite est de soi-même juste et moral : sans doute, lorsque l'historien révolutionnaire rencontre en chemin des actes de brutalité odieuse, des réactions sanguinaires et criminelles, de ces attentats qu'aucun prétexte ne saurait pallier, il les désavoue et les déplore ; mais jusque dans ses désaveux et dans ses regrets, M. Thiers laisse percer une indulgence inexplicable envers les coupables ; il plaide les circonstances atténuantes, et le lecteur, qui avait commencé par s'epouvanter, qui sentait le besoin de s'indigner, est tout doucement amené à conclure que le roi, les aristocrates et le clergé de ce temps, furent bien ignorants et bien aveugles, puisque, par leurs résistances mal fondées et tyranniques, ils provoquèrent des excès assurément fâcheux, mais nécessaires. Alors, si l'on a quelque horreur pour le sang verse, on n'en reserve pas moins beaucoup d'indignation contre ceux dont les allures contre-revolutionnaires irritèrent le pays, et l'on plaint les bourreaux quelquefois autant que les victimes.

Notre devoir est de signaler cette aberration de M. Thiers, et de déclarer qu'en écrivant dix volumes sous l'influence de cette fausse impartialité, il a fait une œuvre plus dangereuse qu'utile. Son livre a été un arsenal révolutionnaire où les partis ont trouvé des armes, pendant plus de vingt ans, pour combattre l'ordre et le droit. La conduite de M. Thiers au pouvoir a plus d'une fois été comme le desaveu significatif des doctrines de l'Histoire dont il est auteur. Lorsqu'au début de son travail, ayant à décrire le pillage de la main du fabricant Reveillon, il laisse entendre, contrairement à la justice et au bon sens, que la Cour permit à l'insurrection, de se développer sur une échelle assez large, afin que la répression devint plus sanglante et plus efficace, il ne fait que diriger contre ses adversaires une calomnie vulgaire, que les factieux de juin et d'avril, dont, à son tour, il dut réprimer les crimes, ne se firent pas faute de repéter contre lui. Cet exemple, que nous citons en passant, prouve que M. Thiers écrivait en homme de parti et non en homme d'Etat.

M. Thiers, dominé par ses doctrines, se met peu en peine de la vérité ; ayant à juger le serment on la révolution de jeu de paume, il dit, avec une simplicité qui affecte les apparences de la conviction : " Ainsi le tiers-état avait *recouvré* le pouvoir législatif." On ne recouvre que ce qu'on a perdu, et M. Thiers serait fort embarrassé de montrer, dans l'histoire de la monarchie française, l'époque, si courte qu'elle fût, où le tiers-état s'était trouvé investi de l'autorité législative.—Ayant ensuite à décrire l'inquiétude que l'événement du jeu de paume répandit dans les rangs de la noblesse, il dit que les *agitateurs ordinaires* de cet ordre enflammaient les passions. Pour une noblesse qui, par amour de la paix, se laisse dépouiller de ses priviléges et subit les prétentions du tiers, il faut convenir que l'accusation est sévère, et que l'historien oublie naïvement de se placer sur le terrain impartial où, au début de son livre, il avait voulu dresser sa tente.

Parlant des agitations révolutionnaires qui, avant la prise de la Bastille, troublaient Paris et poussaient la France à une immense révolte, M. Thiers se demande si l'ambition d'un prince du sang ne fut pour rien dans ces menées : " L'Histoire, dit-il sans désigner aucun nom, peut assurer du moins que l'or a été répandu." La fausse Histoire, l'Histoire complaisante pour les usurpations peut garder cette réserve ; mais l'Histoire vraie doit accuser hautement le duc d'Orléans d'avoir trempé, par ses richesses et ses profusions, dans les crimes populaires de 1789. A voir avec quelle indulgence M. Thiers juge le duc d'Orléans, avec quelle sévérité ironique il condamne les hautes classes, on est fondé à reconnaître qu'il réserve toute sa bienveillance pour les révolutionnaires spoliateurs, toutes ses rigueurs pour les classes spoliées. Ces quelques mots en disent assez pour démontrer que son livre est une œuvre de parti, et que le lecteur doit se tenir en garde contre ses jugements faux et dangereux.

La pensée de l'Histoire de M. Thiers se résume tout entière dans ce peu de mots : " La Révolution fut légitime; si des crimes la souillèrent, c'est que la résistance impolitique du trône, de la noblesse et de l'Eglise de France, irrita le peuple et lui mit en main les armes et l'incendie ; que si, cédant aux progrès de la raison et du bon sens, le roi, les hautes classes, le clergé s'étaient laissés dépouiller sans rien dire, ou avaient abdiqué volontairement, le peuple n'aurait eu aucun prétexte de s'insurger, de livrer ses ennemis à la mort, et de souiller par des crimes la cause de la liberté. Cette résistance des privilégiés était d'ailleurs inévitable, et la fureur des masses révolutionnaires, pour en venir à bout, était devenue fatalement nécessaire. Jetons un voile sur les accidents de la lutte, et ne songeons qu'aux résultats acquis." Ce ne sont point là, nous devons le reconnaître, les expressions de M. Thiers ; mais c'est le résumé exact de sa théorie historique, et l'expression abrégée de son fatalisme révolutionnaire. Qu'importe de passer en revue les dix volumes de son Histoire. S'il est bien établi, dès l'abord, qu'ils sont tous conçus, rédigés et menés à terme sous l'influence de cette même pensée.

M. Thiers plaint le roi, et ne croit pas que l'Assemblée régicide ait tenu de la loi de l'époque le droit de juger Louis XVI et de l'envoyer à la mort : mais, ces réserves faites, il ne cesse de soutenir, tout en le déplorant, que le règne de Louis XVI n'a été qu'une conspiration permanente conre la liberté et les droits du peuple. On voit que ces réserves en faveur des juges du roi, font paraître leur arrêt sanguinaire moins odieux. Au lieu de savoir gré à Louis XVI de sa courageuse résistance aux entreprises schismatiques des Assemblées nationales, il n'y voit qu'une attitude digne d'un esprit ignorant et conseillé par une dévotion étroite. Il accuse Robespierre ; il a des paroles d'indignation généreuse contre Marat ; il déplore les saturnales de Chaumettes et d'Hébert, les abominables tueries de Carrier et de Joseph Lebon ; mais, à l'exception de quelques grands coupables qu'il désavoue ou stigmatise, on ne le voit jamais animé d'une colère assez énergique contre leurs complices et leurs émules. C'est M. Thiers qui, développant outre mesure ce qu'il y eut d'honnête dans quelques phrases tombées de la plume de Camille Desmoulins, a appelé la bienveillante pitié de la postérité sur ce jeune énergumène qui approuva tant de crimes : c'est lui qui a osé réhabiliter Danton, parce que ce tigre, repu de cadavres, trouva qu'il y avait assez de morts, et que, si l'on ne finissait pas par museler la Révolution elle-même, il pourrait bien à son tour être dévoré. C'est M. Thiers qui, se bornant à juger les Girondins par les derniers mois de leur existence, s'est plu à leur décerner à deux mains les couronnes qui ne sont dues qu'à la vertu et au martyre. Or, la réhabilitation absolue des Girondins est, osons le dire, une immoralité politique : les Girondins furent des ambitieux qui poussèrent le peuple à tous les excès, non pour satisfaire certaines doctrines aveuglément admirées, mais pour ramasser dans la cendre des palais, ou parmi les débris sanglants, quelques lambeaux de pouvoir et des portefeuilles. Ils représentaient l'école voltairienne ; ils étaient la philosophie du XVIIIe siècle installée au faîte de la société, et il y aurait eu, de la part de M. Thiers, une grande preuve de raison et de sagesse, à nous faire voir que ces démolisseurs élégants et éclairés, qui s'épouvantaient du crime après l'avoir conseillé, n'étaient que les justes victimes de leurs détestables principes, et ne faisaient que recueillir le châtiment qu'ils avaient semé. C'est une vérité que M. Thiers commence sans doute à comprendre ; il est fâcheux que son talent d'écrivain n'ait servi qu'à la dissimuler, et à légitimer des actes et des hommes qu'il est permis de plaindre, mais qu'il est nécessaire de condamner.

Nous n'avons point à envisager M. Thiers comme historien des faits militaires et des faits politiques : il jouit à cet égard d'une réputation considérable, et que nous croyons méritée. Peu d'écrivains s'entendent aussi bien que lui à dramatiser le récit, à accroître l'intérêt, à se faire lire jusqu'au bout, à guider le lecteur au milieu des détails les plus arides, sans lui imposer un moment de lassitude ou d'ennui. C'est dans l'exposition historique des événements de l'intérieur et du dehors que brille l'admirable clarté de l'écrivain; c'est par ce mérite, d'ailleurs fort grand, qu'il se fait apprécier et qu'il a le droit d'occuper une place éminente parmi les historiens modernes. M. Thiers s'entend mieux que personne à raconter une expedition ou une bataille ; il décrit le terrain, il indique l'emplacement des corps; il comprend mieux la lutte dont il rend compte que la plupart de ceux qui y assistèrent. Nous regrettons qu'en racontant les merveilleuses résistances de la Vendée, il n'ait pas toujours rendu une justice suffisante à ces courageux paysans du Poitou, que l'Empereur appelait des géants, et qui tinrent en échec la Convention elle-même. Nous eussions voulu qu'en décrivant les hauts faits d'armes de nos armées d'Italie, il se fût montré plus sévère lorsqu'il s'agissait du pillage des églises et de la spoliation du clergé. Il est des actes nécessairement coupables, que la puissance du génie ne saurait ni pallier, ni couvrir, et que l'historien doit savoir blâmer avec énergie.

Au point de vue de la moralité, la plume de M. Thiers garde des allures graves, sérieuses, et nous aimons à reconnaître que cet écrivain ne cherche pas dans le scandale des anecdotes privées des occasions de se concilier une popularité peu honoroble. Son livre s'adresse d'ailleurs aux hommes faits et non à la jeunesse, et peut-être doit-il être lu avec une certaine précaution. Toutefois, ce n'est pas sous le rapport de la moralité qu'il est dangereux. Ce qui le rend le plus digne de blâme pour tout ce qui a une conscience catholique, c'est la pensée irréligieuse qui le domine d'un bout à l'autre. M. Thiers qui, par bonheur aujourd'hui, et nous aimons à lui rendre justice, veut que la religion soit respectée et indépendante, écrivait, il y a vingt-cinq ans, sous l'influence des doctrines prétendues libérales de l'école politique dont alors il faisait partie. Nous n'avons point à entrer dans le détail de ses jugements en matière religieuse ; qu'il nous suffise de constater qu'à chaque occasion offerte par le récit des événemens, il condamne la conduite du souverain Pontife et du clergé orthodoxe, pour approuver comme justes, légitimes et nécessaires, les usurpations sacrilèges des premières Assemblées nationales, usurpations qui se formulèrent dans la Constitution schismatique imposée au clergé de France. Dans cette lutte engagée entre la révolte et le droit, entre la tyrannie et la justice, M. Thiers prend parti pour les persécuteurs, et il proclame fréquemment que les législateurs civils de la Révolution eurent le droit de dépouiller le clergé de ses biens, de ses immunités, de ses priviléges, comme aussi de séparer violemment l'Eglise de France de celle de Rome, en modifiant la discipline et la hiérarchie. Cette observation, ajoutée à celles qui précèdent, complète notre jugement sur la valeur politique, morale et religieuse de cette *Histoire de la Révolution.*

---

## Hollande.

On lit dans le *Journal de Bruxelles* :

" Les protestants de la Hollande n'ont rien appris depuis des siècles. Ils sont aujourd'hui ce qu'ils étaient autrefois ; tout puissants par le nombre, ils règnent en despotes. Leur intolérance et leur fanatisme ne connaissent pas de bornes. Lois, administration, presse, ils mettent en œuvre tous les moyens, ils abusent de toutes les influences pour effacer jusqu'au dernier vestige du catholicisme. Un vaste système de propagande est organisé dans ce but, et si les efforts de la persécution, même la plus raffinée, n'étaient impuissants dans cette guerre contre l'Eglise, il faudrait désespérer pour toujours de l'avenir de nos frères de la Néerlande.

" Quoique divisés de vues et d'opinions, ils font taire leurs rancunes, imposent silence à leur ambitieuse jalousie dès qu'il s'agit d'attaquer les droits et les libertés des catholiques. Il n'y a plus alors ni radicaux, ni ultra-conservateurs, ni constitutionnels ; la haine a comblé l'abîme qui les séparait, et les ennemis de la veille se donnent la main pour courir sus à leurs adversaires.

" La presse obéit au même mot d'ordre. Chaque jour elle enrégistre les accusations les plus véhémentes et les plus injustes contre ceux-là qui ont préféré rester fidèles à la foi de leurs pères que d'acheter son silence au prix d'une honteuse apostasie. Le fantôme de la *domination cléricale*, de la *théocratie catholique*, du *jésuitisme* est invoqué à tout propos, et le lecteur est tenté de se demander si c'est bien en Hollande qu'on ose imprimer de pareilles turpitudes. Quoi ! les catholiques qui forment les deux cinquièmes de la population sont exclus de l'administration du pays ; le protestantisme règne sans contrôle, il exerce son influence depuis la modeste administration communale jusque dans les conseils du Roi, depuis l'école primaire jusque dans la chaire de l'Université ; les catholiques, en un mot, sont traités en ilotes et vous criez à l'envahissement, à l'oppression ! Etrange pays, vraiment, que celui-là où les victimes sont tranformées en bourreaux, et les colombes en vautours !

" L'étonnement redouble pourtant, si l'on considère le grand nombre de sociétés secrètes organisées par les protestants dans un but qu'il est facile de deviner. L'*Unitas* fondée par les employés supérieurs et les riches négociants pour soutenir le protestantisme au moyen de secours matériels ; la *Welstand*, dont la mission consiste à acheter des fermes, des maisons, des terres au sein de la population catholique, pour y établir des familles dissidentes ; la *Tuenda*, chargée de veiller à ce que les enfants nés de mariages mixtes reçoivent une éducation protestante, se réunissent dans une même pensée, celle de détruire l'Eglise romaine. Il y a encore d'autres associations dont le rôle est plus odieux, s'il est possible. L'une d'elles recueille de l'argent destiné aux catholiques que l'appât des avantages matériels peut déterminer à renier leur foi, une autre impose à chacun de ses membres l'obligation de ne prendre à son service aucun ouvrier, de ne traiter avec aucun négociant appartenant à la religion romaine.

" Toutes ces sociétés ont leur administration, leurs agents, leurs espions, leur trésor. Elles enveloppent d'un vaste réseau toutes les parties du pays où les populations sont restées fidèles au culte de leurs ancêtres.

" Ce n'est pas tout encore, l'intolérance et le fanatisme ne se sont pas arrêtés là. Les protestants n'étaient pas assez assurés du succès de leurs efforts, tant que des lèvres courageuses et convaincues pourraient réclamer justice au tribunal de l'opinion publique. Pour couronner leur œuvre, il fallait exclure du Parlement les députés catholiques.

" Ils ne reculèrent pas devant cette mesure. Mais, afin de dissimuler ce qu'elle avait de trop odieux, ils eurent recours à un misérable stratagème. Dans quelques districts, les catholiques, quoique en minorité, pouvaient néanmoins décider par leurs votes du résultat du scrutin. Il arrivait même quelquefois qu'un collége protestant envoyât au Parlement un représentant catholique. C'est cet état de choses qu'il fallait changer. On ne trouva rien de mieux que de réviser la loi électorale.

" Tous les districts qui avaient donné la majorité aux catholiques furent bouleversés de fond en comble. Ici l'on incorpora dans un district protestant une commune catholique. Là on adjoignait aux électeurs catholiques un si grand nombre de protestants que l'influence des premiers disparut complètement. En un mot, au lieu de décréter une loi qui sauvegardât les droits et les intérêts de tous, le Gouvernement a cédé aux préoccupations de partis aux inspirations de la haine la plus aveugle et la plus injuste.

" Voici, au reste, un nouvel échantillon de l'intolérance protestante. On lit dans *l'Echo universel de la presse catholique* :

" C'est avec un juste sentiment de surprise et d'indignation que nous venons signaler à l'appréciation du public un nouvel acte d'exclusion des catholiques en Hollande. Il y avait à élire un membre des Etats provinciaux de la Hollande méridionale, dans le district de La Haye et ses environs. L'*Avenir*, (*De Toekomst*) et le *Temps* (*De Tijd*), ces deux journaux ont déjà témoigné leur mécontentement sur ce qui s'est passé à cette occasion.

---

# FEUILLETON.

## LE MONTAGNARD

OU LES

## DEUX REPUBLIQUES.

1793.—1848.

(Première partie, 1793.)

(Suite.)

Ecoute, citoyenne,... ne te souviens plus de l'homme que tu as vu hier, c'est un misérable que j'ai chassé et écrasé de mon talon, tu n'as plus devant toi qu'un homme qui t'aime comme on aime la pensée qui console et ranime, un homme qui te prie à genoux et te dit :

Il y a des heures où malgré soi viennent la lassitude et le découragement, où le cœur le plus résolu faillit, où l'âme la plus forte chancelle ; dans ces heures là, il faut que la tête s'appuie sur le cœur d'une femme aimée et y cherche un refuge pour se fortifier. Sois cet ange, sois cette femme, tends la main au voyageur fatigué. D'autres, vois-tu, ont la débauche qui étourdit, l'orgie qui enivre, les plaisirs, les femmes qui dansent couronnées de fleurs ; moi je ne veux avoir que toi à regarder, que toi à aimer, que toi à qui je viendrai dire tous les tressaillements de mon cœur, tous mes succès, tous mes espoirs, toi que je regarderai avec foi, amour et recueillement comme une statue de la liberté.

Jeanne écoutoit Georges, pensive, pleine d'émotion et de vague terreur ; car il y avait dans sa voix, dans son regard, comme dans sa personne, quelque chose d'humble et de suppliant.

Cet amour, ces prières, ces angoisses du cœur, la prenaient tout-à-coup comme la vague de la marée montante prend une pierre du rivage ; elle était subitement et malgré elle enveloppée, étreinte.

C'était si bon pour une pauvre jeune fille, isolée, proscrite, poursuivie, entourée de haines et de proscriptions, d'entendre une voix qui lui parlait ainsi, elle qui depuis si longtemps n'avait vécu que la nuit, fuyant le jour comme une délation. Même quand on est heureuse, entourée des joies et des affections de ce monde, le cœur bat à se sentir aimée.

Cette disposition d'esprit trouva la pauvre enfant dans un moment indicible d'abandon et de reconnaissance à écouter celui qui lui parlait ainsi. Un instant elle oublia tout ce sang qui ruisselait autour d'elle, ces cris de mort et de vengeance qui l'entouraient comme une mer mugissante, et sur son visage pâle et défiguré passa un rayon de bonheur. Mais, hélas ! ce ne fut qu'un éclair rapide, joie éphémère que Dieu donne et reprend aussitôt. La pauvre enfant retomba bien vite dans la réalité, et son regard épouvanté plongea dans l'abîme immense qui la séparait, elle, Jeanne De Savernay, du républicain Georges ; alors, avec une voix où était empreint le plus profond découragement, elle répondit en inclinant douloureusement sur sa poitrine sa tête pâle :

Je ne suis qu'une pauvre fille vivant au hasard, aujourd'hui ici, demain où il plaira à Dieu.

Je ne veux pas que tu t'en ailles ! s'écria Georges d'une voix impérative. Ecoute, citoyenne, tu ne le croiras pas, mais depuis hier, toute ma vie s'est appuyée sur toi. Non, tu resteras ici, car jamais aucun danger ne te menacera, ni toi, ni Gracchus : je suis puissant, l'ami de Robespierre, de Danton, de St. Just ; laisse-toi vivre avec oubli et indifférence au milieu de cette tourmente ; elle passera sans t'atteindre, ni ceux que tu aimeras.

Jeanne se leva d'un mouvement brusque et solennel :

Dites-vous vrai ? dit-elle deux fois, en levant ses mains vers le ciel, dites-vous vrai !

Et allant à la porte de la chambre, elle l'ouvrit comme si elle eut voulu prendre la sainteté de la mort à témoin des paroles qui allaient se prononcer. Et touchant d'une main le lit funebre :

Dites-vous vrai ?.. répéta-t-elle encore d'une voix brûlante et interrogative.

Georges la regardait, étonné de l'énergie soudaine qui s'était emparé d'elle, tout à l'heure si fêble et si abattue :

Pourquoi parles-tu ainsi, citoyenne, avec cette voix grave et solennelle ?

Parceque, dans les jours où nous vivons, toute parole qu'on prononce est grave et sacrée... peut être.

Le jeune montagnard s'avança d'un pas calme et ferme, et touchant, lui aussi, de la main le linceuil jeté sur le lit de mort :

Sois sans crainte, jeune fille, ce que je t'ai dit est dans mon cœur comme sur mes lèvres. Et levant ses mains au dessus de sa tête :

Oh ! république ! ah ! patrie !... je suis un de tes enfants dévoués. Je n'hésite ni ne tremble. Je ne doute ni ne m'arrête. Tu as fait couler le sang de mon père, et comme Brutus j'ai courbé la tête devant ta justice et ta volonté ; c'est sur ton front que j'inscris mon serment.

Le visage de Georges pendant qu'il parlait était superbe à voir ; si le fanatisme y avait gravé son empreinte, on y voyait aussi le cachet resplendissant de la loyauté et de l'honneur.

Jeanne lui tendit à la fois les deux mains ; la femme s'oubliait devant la fille et la sœur !

Alors !.. alors !.. s'écria Georges d'une voix ardente et les traits enflammés, tu m'aimeras !.. tu m'aimeras !.

Si vous souffrez, je vous consolerai, repondit Jeanne d'une voix noble et tremblante, et si vous chancelez abattu et brisé comme aujourd'hui, je vous tendrai les deux mains.

J'étais fou !... j'étais fou ! dit Georges en appuyant son front contre la muraille. Pourquoi m'aimeriez-vous, vous jeune fille ? c'est bien assez de me laisser vous aimer.. Et il alla s'asseoir tristement... Oh ! oui, laisse-moi t'aimer, continua-t-il, laisse-moi venir souvent auprès de toi... soyez sans crainte ; je veux être votre esclave et vous écouter à genoux... Ecoute, je m'appelle Georges. Toi, comment t'appelles-tu ?

Jeanne hésita, ses lèvres tremblèrent un instant :

Moi... je... Marianne, balbutia-t-elle d'une voix tremblante...

C'est la bonté de Dieu qui avait placé ce nom sur sa bouche.

Marianne !... Marianne ! répéta Georges en serrant étroitement dans ses mains la main de la jeune fille. J'ai bien entendu, n'est-ce pas ? Tu t'appelles Marianne ! ! ! C'est un nom que mon cœur a toujours appris à aimer. C'était le nom de ma sœur.

Georges ! Georges ! s'écria Jeanne en se dressant devant lui, en attachant sur Georges son regard plein d'émotion, voulez-vous que je sois votre sœur ?

Georges la regarda. Un instant il resta immobile ; tant sa respiration oppressée soulevait sa poitrine :

Marianne, s'écria-t-il tout-à-coup : Oui, tu seras ma sœur : C'est la tombe qui s'entr'ouvre. C'est ma sœur qui revient. Je t'aimerai comme tu veux que je t'aime, Marianne, pur et chaste amour ! jusqu'au jour où ton cœur m'appellera d'un autre nom.

Gracchus entra. Il avait les yeux humides ; le visage altéré.

Citoyen Gracchus, dit Georges en allant à lui, je sais le cruel malheur qui vient de te frapper. Puise dans ton ardent patriotisme le

" Nous croyons de notre devoir de nous associer à ces journaux, pour retracer des faits qui doivent être connus des catholiques de tous les pays.

" Avant tout, il est essentiel de faire savoir que la Hollande méridionale compte aux Etats provinciaux 86 membres, dont *trois Catholiques*, M. Blankenheim élu pour Rotterdam, et MM. de Sonnaville et Van der Kun pour La Haye.

" Voyons ce qui s'est passé à La Haye :—les trois réunions électorales choisissent chacune un candidat :

" La réunion *la Néerlande*, réunion quasi-libérale, élut par une faible majorité de 23 voix sur environ 40, M. Van Hoogstraten, qui, sans contredit, appartient à une bonne famille, mais est doué de peu de talents, de plus secrétaire avoué de l'assosiation protestante *Unitas*, qui ne se propose d'autre but que d'exclure les catholiques des fonctions publiques, de priver les négociants catholiques de leurs clientèles par les intrigues les plus criantes, d'éloigner les domestiques catholiques des familles protestantes, etc, etc.

" La réunion *Liberté et Ordre*, dévouée au parti de M. Groen choisit d'abord pour candidat M. Van der Kemp, ensuite élut M. Gevers Deynoot, avocat près de la Haute-Cour des Pays-Bas et juge suppléant près du tribunal de La Haye.

" La réunion catholique l'*Avenir* choisit à l'unanimité des voix M. Meylink, avocat distingué près la Haute-Cour des Pays-Bas, docteur ès-lettres à l'Académie de Paris et auteur de plusieurs ouvrages hydrauliques et juridiques.

" Le jour arrêté pour le scrutin arrive, et sur 166 votants, les voix furent ainsi divisées :

| | |
|---|---|
| Le candidat catholique de la réunion l'*Avenir* | 194 |
| " protestant " la *Néerlande* | 125 |
| " " " *Liberté et Ordre* | 76 |
| Voix perdues | 71 |
| Total | 466 |

" La majorité absolue, exigée d'après la loi électorale aujourd'hui en vigueur, n'ayant été obtenue par aucun des candidats, une réélection dut avoir lieu entre les deux candidats.

" La réunion *Liberté et Ordre* décida de se mettre hors de voix et en fit la publication dans les journaux. *Sed latebat anguis in herba.* Le résultat semblerait prouver qu'elle a manqué de parole et voté pour le candidat protestant.

" La réunion la *Néerlande*, bien que son candidat ne fût point un homme entièrement de son choix, et qu'il ne fût soutenu que par une faible majorité de personnes intéressées, le préféra néanmoins au candidat catholique et vota pour lui.

" Le candidat de la réunion l'*Avenir* (M. Meylink), auquel on n'avait rien à reprocher, si ce n'était sa différence de religion, fut apprécié par tous les catholiques et par quelques protestants vraiment libéraux, qui donnèrent la préférence au mérite, sans s'occuper de sa croyance religieuse.

" Un bourgmestre appartenant à la famille du candidat protestant alla de porte en porte, conjurant les électeurs co-religionnaires de voter pour M. Van Hoogsten. De même l'association *Unitas* fit à La Heye des efforts inouïs.

" La honte devrait être gravée sur le front des électeurs protestants, plutôt que ce sourire de satisfaction qui reste imprimé sur leurs lèvres, pour l'injuste victoire remportée sur notre parti.

| | | |
|---|---|---|
| Le candidat protestant obtint | 307 | voix. |
| — catholique obtint | 241 | — |
| Ensemble : | 548 | |

" C'est ainsi qu'est opprimé, méconnu, outragé de nouveau ce parti qui a donné *jusqu'à ce jour* l'exemple de la plus rare modération !"

# MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 13 MAI 1851.

Première Page :—Critique : Histoire de la Révolution Française, par M. Thiers.—Hollande.

Feuilleton :—Le Montagnard ou les Deux Républiques—1793-1848—(Première Partie sur 1793,—(Suite.)

## BULLETIN.

*La Session prochaine du Parlement Canadien.—Les associations politiques.—Changements projetés.—La réciprocité commerciale.—Les Réserves du Clergé.—Améliorations publiques.—L'opposition et le député de Haldimand—Nouvelles locales.—Dernier arrivage d'Europe.*

Un journal anglais observe que le parlement doit prochainement se rouvrir sous les auspices les plus favorables. La position commerciale de la colonie n'a été à aucune époque plus prospère qu'aujourd'hui ; le prix qu'obtiennent nos produits agricoles, s'ils sont en apparence peu élevés, indemnisent néanmoins suffisamment les producteurs à raison de la facilité des communications intérieures ; les marchandises importées par nos négociants ont trouvé un écoulement facile et avantageux, durant la dernière année, et nous voyons la prospérité des etablissements industriels du pays s'accroitre. Le revenu public a haussé jusqu'à un point dont il n'y a pas encore eu d'exemple, outre le surplus additionnel qui doit être employé au degrèvement de la dette publique. Le crédit de la province continue de fleurir sur le grand marché monétaire du monde ; et il n'est pas à douter que la province ne pût obtenir, sur sa responsabilité seule, les emprunts que nécessiteraient des entreprises de nature publique, à des conditions aussi avantageuses que les pourraient obtenir nos voisins des Etats-Unis eux-mêmes.

Ce tableau en petit de la situation, que semblent révoquer en doute quelques feuilles humoristes, n'en parle pas moins éloquemment à ceux qui ne recherchent que les statistiques crayonnées de noir.

Cependant la presse qui, sur ce point comme sur tant d'autres, poursuit encore la lutte des cinq années dernières, paraît vouloir adoucir le ton incriminatoire et virulent qui a pu fomenter les antipathies personnelles sans faire honneur à la polémique. Il y a bien l'agitation annexioniste que n'alimente pas toujours la discussion modérée des théories qu'elle met au jour, mais l'annexionisme n'est point une affaire politique ; on le comprend sans peine.

Les associations, même annexionistes, font réellement peu de bruit. Les Ligueurs attendent, ainsi qu'ils l'ont annoncé, la prochaine session des chambres, afin de tenter un coup décisif peut-être pour la réalisation du plan rebattu déjà tant de fois, d'une union fédérale des Provinces Britanniques.

Il est probable que le refus du congrès des Etats-Unis d'accorder à ces provinces la réciprocité de commerce libre, fera revivre avec plus de force l'idée d'une union fédérale entre elles, qui leur assurerait réciproquement, comme alternative préférable, une entière liberté de commerce. C'est dans ce sens que s'exprimait dernièrement à ce sujet un journal de Frédéricton. Dans la Nouvelle-Ecosse, une association puissante, appelée *the British North-American Association*, publia il y a peu de semaines un rapport très-bien raisonné, où, après avoir passé en revue les changements qu'a subis le système commercial de l'Angleterre depuis quinze ans, et exposé l'état présent des relations commerciales entre ces provinces et les Etats-Unis, auxquels leurs exportations en 1849 ne s'élevèrent qu'à £2,826,000, tandis qu'elles en importèrent pour $8,104,000, l'association termine en demandant que toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord s'unissent pour réclamer énergiquement l'intervention du gouvernement de la Grande-Bretagne en leur faveur auprès de celui des Etats-Unis, en exprimant son opinion que " *les intérêts commerciaux de ces provinces seraient grandement avancés par leur union sous un gouvernement central.*"

Les *clear grits*, catégorie d'hommes dont l'immense ambition aspire à tout refaire, essaieront, dit-on, d'amener prochainement sur le tapis au sein de la Législature, la question des conseils législatif et électif. Il y aurait moins à blâmer la discussion d'une mesure en ce sens que l'extrême empressement d'une classe de réformistes à mettre des théories nouvelles, prématurées, à la place de l'examen attentif et sérieux des besoins actuels de la colonie. Une discussion animée eut lieu le 27 mars dans le conseil législatif du Nouveau-Brunswick, sur le bill introduit par l'honorable M. Chandler, de la part du gouvernement, pour rendre ce corps électif. Au rapport d'un journal, M. Chandler en introduisant le bill, fit un excellent discours où il donne à entendre assez clairement que si le bill ne passait pas, *la chambre d'assemblée voterait une adresse au gouvernement impérial, laquelle serait appuyée par le gouvernement local, et que le conseil législatif actuel serait dissous par proclamation royale.*" Mais plusieurs membres en conseil s'opposèrent au bill de la manière la plus déterminée. La décision finale sur la mesure est encore en suspens.

Il y a temps pour toute chose : et lorsque la discussion se sera emparée de ce sujet, il n'y aura probablement pas unanimité à dire que tout est parfait dans l'organisation des branches représentatives du Parlement. Cette opinion trouverait à s'étayer sur les dispositions mêmes de l'Acte d'Union qui ont rapport à notre système gouvernemental.

Au nombre des objets que leur urgence recommande, est une mesure touchant nos relations commerciales avec les Etats-Unis. Si l'on en juge par la libéralité de principes dont s'inspire l'administration en matière commerciale, il devrait lui répugner de recourir à des voies restrictives au préjudice du commerce américain ; d'un autre côté, on doit attendre d'elle une décision prise de n'accorder rien aux Etats-Unis sans un retour équivalent pour la province. Les concessions libérales offertes à nos voisins par l'abolition de tous droits différentiels sur les produits américains et les marchandises anglaises ou étrangères importées par la voie des Etats-Unis, avant de savoir si les Etats-Unis useraient de réciprocité en admettant sur le même pied les produits canadiens et les marchandises étrangères importées par la voie du St. Laurent, ne devaient pas necessairement produire la réciprocité commerciale, et elles ne l'ont pas amenée. Tout au contraire, cette politique, après d'enormes dépenses pour ouvrir des canaux afin d'attirer le commerce dans cette voie, a eu pour résultat de l'en détourner au profit des canaux et des chemins de fer américains. On doit aussi remarquer, pour ne dire ici qu'un mot sur ce sujet de haute importance, que le gouvernement des Etats-Unis, non content des bénéfices du transit, prélève un droit de vingt à trente pour cent sur les produits du Canada, lorsqu'ils sont admis dans la consommation.

Les *Réserves du clergé*, dont le sort est aux mains de la législature locale, présentent encore des difficultés dont la solution prochaine, quelle qu'elle puisse être, satisfera peu des partisans outrés dont les systèmes divergents se repoussent les uns les autres. Quant à des améliorations d'un intérêt général, que le vœu populaire appelle, et, que le besoin de la province réclame, pour le développement hâtif de ses ressources, on assure qu'elles doivent être l'objet de l'attention spéciale du ministère dans le cours de la session législative qui approche. Dernièrement, le *Journal de Québec* en signalait quelques unes, peut-être les premières en importance, car elles intéressent au plus haut dégré toute la population agricole du Bas-Canada.

" Le nouveau système se composera d'une organisation de paroisse et d'une organisation de comté. Le conseil de la paroisse sera, pour ainsi dire, le tribunal de première instance ; celui du comté, le tribunal d'appel ou de révision, en cas de négligence ou de refus d'agir de la part du premier et dans tous les cas où les parties croiront avoir à se plaindre de la décision du conseil de la paroisse. En outre, le conseil du comté prendra lui-même l'initiative, lorsqu'il s'agira d'ouvrages ou d'intérêts concernant plus d'une paroisse : il pourvoira aussi à la nomination de députés, lorsqu'il en sera requis, pour régler tout ce qui aura rapport à des travaux, ou des intérêts concernant plus d'un comté, etc.

"Le conseil de la paroisse sera élu pour deux ans par les habitants francs-tenanciers ; et l'assemblée pour l'élection de ses conseillers aura lieu dans le mois de janvier de chaque seconde année, laquelle sera convoquée et présidée par le grand-voyer du comté ou par son député. Le conseil de la paroisse choisira un de ses membres qui présidera à ses séances et sera le maire de la municipalité.

" Le conseil du comté sera composé des maires des paroisses situées dans les limites du comté, ainsi que des maires d'un village incorporé, s'il s'en trouve dans la circonscription du comté.

" Les pouvoirs et attributs du conseil de la paroisse, comprendront tous ceux dont sont revêtus les conseils actuels ; et ils auront de plus pouvoir de régler les difficultés qui s'élèvent au sujet des cours d'eau, des clôtures et des fossés mitoyens, pouvoir actuellement conféré aux magistrats.

"Si les habitants francs-tenanciers négligent d'élire des conseillers, ou si le conseil néglige ou refuse de remplir les devoirs qui lui seront imposés par la loi, le grand-voyer, officier nommé par l'exécutif, nommera alors des conseillers et remplira ou ordonnera de remplir, aux personnes qu'il aura députées ou nommées, les devoirs qui auraient dû être remplis, soit par les conseillers eux-mêmes ou par les personnes que le conseil aurait dû nommer pour les remplir. Dans le cas de négligence ou de refus de la part du conseil de la paroisse de faire droit aux réclamations de ceux qui en appelleront à son tribunal, il pourra y avoir appel au conseil du comté ; et si celui-ci néglige ou refuse également de prendre le sujet en considération, ainsi porté devant lui, alors le procès-verbal, ou le réglement contenant la demande des parties, du grand-voyer deviendra en force de la même manière que s'il eût été passé et agréé par l'un ou par l'autre des conseils.

" Les parties désirant se pourvoir contre la décision du conseil de la paroisse, ou contre certaines opérations des officiers nommés par lui, auront également le privilége d'en appeler au conseil du comté qui pourra confirmer, modifier ou rejeter toutes matières à lui soumises pour sa considération et révision. Ainsi, il est clair qu'aussi longtemps que les conseils voudront fonctionner, l'autorité du grand-voyer se trouvera fort restreinte et purement administrative. Dans le cas contraire, l'opinion publique, pensons-nous, est déjà préparée à sanctionner une mesure que, d'après l'expérience du passé, des circonstances particulières rendent indispensable si l'on ne veut pas rétrograder vers l'état primitif et plus loin encore.

" Une autre partie non moins importante du code rural, est une bonne loi concernant la voierie. Les lois maintenant en force, passées à des époques éloignées, ayant été plusieurs fois amendées, ne présentent plus, au commun des intelligences, qu'un véritable chaos ; et ont, plus qu'aucune autre, besoin d'être revisées et refondues.

" L'acte de la 36e. George 3. Chap. 9, communément appelé, " l'acte des chemins," a, pendant très-longtemps, satisfait tout le monde, et était, lorsqu'il fut passé, parfaitement adapté aux circonstances des campagnes et aux besoins de leurs habitants. Aussi aucune loi, depuis l'établissement du pays, malgré l'opposition qui lui fut d'abord faite, n'a pris dans l'esprit du peuple de plus profondes racines que celles des chemins. Afin donc de ne changer les habitudes du peuple que le moins possible, une foule de détails, importants et judicieux, seront conservés dans la loi projetée, auxquels on ajoutera tout ce qu'exigent les nombreux besoins que le temps, l'augmentation de la population et le progès des lumieres ont fait naître.

" Depuis longtemps on se plaignait dans les campagnes qu'une classe nombreuse des habitants ne contribuait en rien à l'entretien des chemins et aux fardeaux publics. Nos habitants n'étant pas favorables à l'agglomération des artisans et des industriels dans les villages, un grand nombre de personnes de métier se sont établies d'une manière éparse, ça et là, dans les paroisses, et n'ont contribué jusqu'à présent aucunement, ou que très-peu aux charges publiques. A l'avenir ces personnes seront cotisées en raison de la valeur de leurs propriétés, soit en argent ou en journées de travail, suivant le cas. Les propriétaires entretiendront leurs chemins de front comme par le passé ; mais les *routes*, hiver et été, seront entretenues par cotisations directes. Lorsqu'une propriété sera évaluée au-dessus de £——, le propriétaire, bien que tenu à l'entretien de son chemin de front, sera en outre obligé de donner un certain nombre de journées de travail pour chaque £100 que sa propriété sera estimée valoir au-dessus de £——courant. Ces journées de travail, commuables en argent, conjointement avec celles que les propriétaires d'emplacements seront obligés de donner, pourront être employées, dans tout arrondissement de la municipalité, sous la direction des inspecteurs et sous-voyers à des améliorations trop coûteuses pour un particulier. Indépendamment de la cotisation obligatoire, des pouvoirs seront donnés aux municipalités, d'augmenter la cotisation jusqu'à certaines limites, lorsqu'elles le jugeront nécessaire dans l'intérêt public.

Le dernier statut qui sera amendé en exécution des réformes projetées, et qui tient au système municipal, est l'Acte : " Pour prévenir les abus préjudiciables à l'agriculture."

L'opposition mêlée qui bientôt luttera de nouveau contre le ministère, s'attend à trouver un allié puissant dans la personne du nouveau représentant du comté de Haldimand, M. W. L. McKenzie, homme aujourd'hui dont la politique est de ne s'accommoder de rien, s'il est permis d'en juger par sa longue adresse aux électeurs de Haldimand reproduite et commentée par le *Toronto Globe*. Ce qu'il y a de plus clair dans les idées du ce représentant, c'est qu'il abhorre infiniment la république, sans aimer du tout la monarchie. Ces choses étant complètement en dehors des termes de son mandat législatif, elles ne decident pas encore de quel côté pencheront ses votes dans les délibérations auxquelles il lui arrivera de prendre part. Il a néanmoins été élu sous qualité de libéral et de réformiste.

La semaine dernière eut lieu à Toronto la pose de la première pierre de la nouvelle Université de l'Evêque Anglican de ce lieu. Cette circonstance fournit au clergé de cette communion, qui s'y était rassemblé de tous les points de la province-supérieure, de se prononcer énergiquement contre l'appropriation des Réserves du Clergé à l'instruction publique. Nous avons dit quelles résolutions furent adoptées à ce sujet ; elles comportent une manifestation qui fait pressentir le mécontentement que produira les dispositions par lesquelles on décidera finalement du sort des Réserves.

Les derniers avis reçus de Toronto ne contiennent rien de favorable sur la santé du procureur général du Haut-Canada. On écrit que M Baldwin demeurera incapable de remplir les fonctions de son office ou d'occuper son poste à l'Assemblée dans la prochaine réunion des Chambres. On ne saurait dire jusqu'où est fondée l'assertion du correspondant du *Herald* qui annonce comme une rumeur courante à Toronto, la retraite simultanée de M. Baldwin et de M. LaFontaine, pour des raisons de santé.

Le steamer *Europa* arrivé le 8 à New-York, après un trajet de 11 jours et 16 heures, n'ajoute pas de nouvelles importantes à celles des arrivages précédents.

La stagnation règne en Angleterre et sur le continent dans le commerce et les diverses branches d'industrie. Onze vaisseaux chargés d'émigrants au chiffre de 1,568 personnes, ont fait voile de Cork pour Québec, Boston et New-York, indépendamment de ceux qui prennent la voie des steamers par Liverpool. Cent émigrants pauvres, sortis de la maison de travail de Kenmare, se sont rendus à Cork, puis embarqués à bord du *Hatspun* qui doit les amener à Québec. C'est la seconde recrue que nous envoie ce printemps l'établissement de Kenmare.

La grande exposition universelle dont on se préoccupait presque uniquement en Angleterre, a du s'ouvrir avec solennité le premier mai.

On se prépare en France à la lutte dont l'élection présidentielle sera le signal. Les Bonapartistes veulent une révision de la constitution pour assurer la prolongation des pouvoirs du Président. Les Légitimistes et les Orléanistes veulent aussi la révision, mais dans l'espérance d'ouvrir à la royauté un chemin au trône. Les républicains se refusent à cela et s'en tiennent à l'état présent des institutions. M. Thiers se prononce pour la révision afin de délimiter clairement les attributions des deux pouvoirs législatif et executif. La chambre s'assemblera bientôt. M. Guizot s'est porté candidat au département des Landes où l'election devait avoir lieu le 11 mai.

Le Président était indisposé.

En Portugal, la cause royale triomphe du mouvement insurrectionnel qui s'y est produit. L'Espagne appuie la Reine de Portugal.

L'Autriche et la Russie se sont alliées et il entre dans leurs combinaisons d'envoyer dans des cas éventuels 200,000 Russes dans le Piémont, où le mouvement démocratique travaille à consolider ses bases. On dit que cette mesure serait prise en contemplation des résultats de la crise dont la France est menacée.

Kossuth, confiné en Turquie, a quelque chance d'obtenir son élargissement. Nombre d'Italiens nobles n'ont pu avoir des passeports pour la grande Exhibition de Londres. L'ex-

---

courage et la résignation. Ton civisme reconnu te protège et a marqué ton nom parmi ceux des plus purs patriotes. Mais si jamais tu en avais besoin, souviens-toi de moi, je m'appelle Georges le montagnard.

Merci, citoyen, dit Gracchus, dont les yeux laissaient échapper deux larmes. Il serra la main de Georges qui sortit.

Gracchus venait de chercher un permis d'inhumation.

Déjà Jeanne était agenouillée et priait.

Alors il s'approcha du lit, souleva d'une main tremblante le drap qui couvrait le visage décomposé de la pauvre morte, et la regarda en silence. Des larmes sillonnaient ses joues et tombaient une à une sur le drap blanc.

Nous allons donc nous quitter, ma pauvre femme, lui dit-il, comme si elle avait pu l'entendre. Tu pars la première, Dieu a été bon, vois-tu, il n'a pas voulu que tu assistasses plus longtemps à cet affreux spectacle. Peut-être t'a-t-il épargné dans sa miséricorde une mort cruelle et sanglante ! A bientôt, ma vieille amie, le Seigneur ne sépare pas longtemps ceux qui n'ont pas fait de mal sur la

lui fit signe de se taire. L'autre se tut et haussa les épaules. Le camarade était vieux, le chanteur était jeune, voilà toute la différence.

Peut-on commencer à la mettre là dedans ! dit-il, d'une voix brusque en se retournant.

Gracchus se baissa et imprima sur le front pâle et froid de sa femme un dernier baiser qui glaça ses lèvres, comme si elles se fussent appuyées sur un visage de marbre :

Allons, Jeanne, dit-il, d'une voix oppressée par ses larmes, enveloppe ce pauvre visage que nous ne devons plus voir.

Jeanne s'inclina sur le lit comme avait fait Gracchus, et comme lui baisa sur le front celle qui n'était plus. Puis elle l'enveloppa soigneusement. Les deux hommes les transportèrent dans le cercueil.

Lorsqu'ils eurent enfoncé le dernier clou, ils la recouvrirent d'une serge à bandes tricolores, et déposèrent le corps devant la porte. La religion, depuis longtemps déjà, n'avait plus rien à faire auprès de ceux qui étaient morts !

Le pauvre Gracchus tomba accablé sur une chaise et se mit à pleurer amèrement. Jeanne debout auprès de lui, lui tenait les deux

Gracchus se leva sans répondre, prit le bras de la jeune fille et tous deux descendirent silencieusement l'escalier.

Les porteurs prirent le chemin du cimetière de Monceaux. Il n'y avait que deux cimetières : Monceaux et Clamart. Clamart ! cloaque infect dont le terrain noir et fetide était imprégné de miasmes humains.

Le vieillard et la jeune fille suivaient lentement le funèbre convoi, devant lequel nulle tête ne se découvrait ; car, à cette époque de honte et de deuil, la mort était l'hôte habituel de la vie, et elle passait inaperçue de tous et indifférente à tous. On était si loin de plaindre ceux qui mouraient ainsi et qui, plus heureux que les autres, calmes et paisibles à leur dernière heure, n'allaient pas ensanglanter le tabernacle républicain !

Au milieu de la route les porteurs s'arrêtèrent tout-à-coup et posèrent la bière sur des tréteaux qui étaient placés pour cet usage à la porte de tous les marchands de vin.

Gracchus et Jeanne restèrent debout devant le cercueil, la tête tristement inclinée, tout le temps que les hommes mirent à se

arrivèrent près du cimetière de Monceaux. Si Gracchus n'eut pas été si douloureusement absorbé et qu'il eut relevé la tête, il eut pu lire sur la porte : *Champ de repos.* Et plus bas, en caractères blancs inscrits sur un fond noir ce seul mot : DORMIR. Il eut pu voir à la place du signe rédempteur de l'auguste religion, la statue du sommeil, témoignage vivant d'athéisme ; dernier mot qu'avait prononcé Mirabeau expirant.

Le cimetière de Monceaux était divisé en plusieurs compartiments. Le premier était une fosse de cinquante pieds de diamètre et entourée de tonneaux renfermant de la chaux liquide. Cette fosse attendait les troncs décapités que lui envoyait chaque jour *la place de la Révolution*, présent de la république au cimetière. L'autre fosse était destinée à ceux qui mourraient comme était morte Mme Dupuis. Les bières étaient jetées, les unes comme les autres, dans le trou commun, et arrivaient au fond comme elles pouvaient, celles-là brisées, celles-ci debout, les autres couchées.

Quand les quatre commissionnaires, après avoir retiré la serge tricolore

tribunal révolutionnaire qui venait aussi dormir dans le champ du repos.

Gracchus sentit son cœur se soulever d'effroi ; il mit ses deux mains sur ses yeux.

Ma pauvre femme ! dit-il, en face de tout ce sang qui se verse, ai-je le courage de te plaindre ?

Oh ! mon Dieu !... oh ! mon Dieu !... murmura Jeanne avec un cri indicible d'effroi.

Gracchus la sentit s'affaisser, comme une fleur qu'un coup de vent a brisée, s'appuie encore en tombant sur l'arbre qui la protégeait.

Il la saisit dans ses bras :

Hélas ! mon enfant, dit il, nous sommes sous la république.

Mlle De Savernay était évanouie.

(A continuer.)

## PENSÉES.

Il répugne à l'idée d'une intelligence suprême et par conséq[illegible] qu'elle ne punisse [illegible] vic

pulsion de la Suisse des révolutionnaires qui s'y sont réfugiés est résolue. Quelques-uns ont été appréhendés dans leurs lits et conduits aux frontières.

Sa Grandeur, Mgr. Phelan, évêque de Carroh et administrateur du Diocèse de Kingston, est arrivée ce matin dans cette ville, accompagnée du Rév. M. Roche, curé de Prescott.

M. Théophile Durocher, curé de Belœil, arrivé hier d'Europe, est maintenant de retour dans sa paroisse, où ses administrés auront comme nous le plaisir de remarquer l'amélioration notable qu'éprouve sa santé de cette excursion salutaire au-delà de l'Atlantique.

Les degrés de docteurs en médecine et chirurgie ont été conférés le 8 courant à l'Université McGill aux candidats dont les noms suivent, après un examen que tous ont soutenu avec honneur :

Rémi Claude Weilbrenner, de Boucherville.
Peter O'Carr, de Simcoe, Haut-Canada.
Samuel T. Brooks, de Sherbrooke, B.-C.
John James Blacklock, de Cornwall, H.-C.
George M. McMicking, de Chippewa, H.-C.
Robert Walker, de Simcoe, H.-C.
John Wm. Mount, de Mascouche, B.-C.
Chs. E. Casgrain, de Montréal.
Onésime Brunoau, de Montréal.
George S. Leclerc, de St. Hyacinthe, B.-C.
Wm. H. Hingston, de Huntingdon, B.-C.
M. A. Molson de cette ville reçut dans la même occasion le degré de bachelier en droit.

Le *Pilot* de ce matin annonce que les Messieurs du Séminaire de St. Sulpice ont contribué pour une somme de mille louis à l'encouragement de l'entreprise du chemin de fer de l'Industrie et de Rawdon.

On a retrouvé samedi dernier dans le fleuve, au *pied du courant*, le cadavre de James Hood, orphelin âgé de 12 ans, disparu depuis le 23 mars. Pendant qu'il patinait sur la glace, elle avait cédé sous lui, et il avait trouvé la mort dans les eaux. Il était méconnaissable, et le coroner eut peine à l'identifier.

Les quais et les abords des débarcadères s'encombrent journellement d'immigrants d'outre-mer. On remarque l'air d'aisance et de propreté de cette masse de nouveaux colons auxquels ainsi qu'à ceux qui les suivront écherra une large part du défrichement des terres encore incultes qu'il s'agit de coloniser.

## FAITS RELIGIEUX.

### Suisse et Piemont.

Les choses sont loin de s'améliorer en Piémont et la marche qu'on observe depuis longtemps dans les affaires, doit aboutir à une catastrophe ; déjà des symptômes plus menaçants commencent à se manifester. Près de Gênes les révolutionnaires se sont réunis dans un banquet où les toasts les plus incendiaires ont été portés à Mazzini et à Garibaldi. L'intendant ayant commencé quelques poursuites, ils ont répondu à cette velléité d'autorité en faisant à Gênes même un second banquet socialiste bien plus nombreux que le premier et que n'a osé troubler aucun agent de la police. Il est vrai de dire que le ministère se montre plus brave contre les Frères de la doctrine chrétienne. Sur les criailleries des démagogues, il a nommé une commission chargée de s'enquérir des méthodes, du mérite des professeurs, etc ; le choix seul des membres de cette commission, fait assez présumer qu'on va sacrifier aux passions mauvaises les maîtres qui pourraient préserver l'enfance de la contagion.

Cependant les agitateurs ne négligent rien pour avoir une armée à opposer à l'armée de l'ordre, et ils proposent d'établir en Piémont des *tirs nationaux*, sur le plan des tirs fédéraux suisses.—Pour achever de rendre déplorable la situation du Piémont, les Chambres ont, dit-on, à l'étude un grand nombre de projets de lois plus détestables les uns que les autres ; loi pour *sécularisation* du mariage ; loi sur l'enseignement secondaire, qui devra, elle aussi, être rédigée dans le même sens, etc.

Pendant ce temps, à Gênes les mazziniens s'organisent à la barbe des autorités qui les laissent faire. Tant que le feu ne sera pas à la maison, les honorables libéraux, en qui le jeune roi a placé sa confiance, ne bougeront pas. Nous trouvons dans un journal un fait qui peint au vif la politique de ces *grands hommes d'Etat* :

" Les ministres piémontais ont jugé qu'il était indigne de la majesté d'un roi constitutionnel de laver les pieds des pauvres le jeudi Saint. En conséquence, cette cérémonie a été supprimée."

Gloi...

BELGIQUE.—On lit dans *les nouvelles du jour* de Gand :

" Nous avons a rendre compte d'un résultat admirable obtenu par une mission religieuse qui vient d'avoir lieu à la maison de force de notre ville. Cette mission, accomplie à l'occasion du Jubilé et des Pâques, a commencé le dimanche de la Passion, et a été cloturée vendredi dernier. Ce sont les RR. PP. Jésuites qui ont bien voulu s'en charger, et ils se sont dévoués à cette œuvre sainte avec un zèle et une constance admirables. Tous les jours ils ont fait trois instructions en flamand et en français dans les différents quartiers, et ont trouvé dans la bienveillance de tous les fonctionnaires et employés de la prison un concours qui a beaucoup facilité l'accomplissement de leur tâche pénible.

" Des chiffres diront l'immense succès dû au dévouement des RR. PP. Jésuites. La maison de force de notre ville renferme 1,253 condamnés : 9 de ceux-ci, sont protestants ou israëlites, restent donc 1,244 appartenant à notre religion, et sur ce nombre 1,240 ont fait leur devoir pascal.

" Mgr. l'évêque de Gand a voulu juger par lui-même des heureux résultats de cette mission ; hier 13, après midi, il s'est rendu à la maison de force pour y administrer le sacrement de la confirmation, et les exhortations de Sa Grandeur ont produit la plus heureuse impression sur les détenus, qui en ont témoigté la plus vive reconnaissance à notre digne prélat.

## Bibliographie.

LE CANADA PASSE, PRESENT ET A VENIR, par William H. Smith—YONGE-STREET, TORONTO.

Ce travail est une topographie exacte et bien exécutée de chacun des townships du Haut-Canada, accompagnée de notes précises sur les ressources agricoles, manufacturières et industrielles de chaque localité, et sur les établissements qui y existent en rapport avec ces branches d'exploitation. Les trois livraisons déjà publiées contiennent une représentation parfaite des comtés d'Essex, Kent, Lambton, Peterborough, Durham, Northumberland, Middlesex, Oxford et Norfolk, avec cartes descriptives de chacun. Pour l'homme d'affaires, l'homme de profession, ou politique, le colon ou l'immigrant, cet ouvrage est de la plus grande utilité, et le prix en est modique. L'auteur dit lui-même :

" Avec le bénéfice d'une expérience acquise par sept années de voyages presque continuels dans toutes les parties du pays, et ainsi devenus capables d'écrire d'après une étude suivie, l nous est permis, sans déprécier le mérite intellectuel et littéraire très élevé de ceux qui ont écrit avant nous sur cette matière, de réclamer pour notre entreprise cette préférence qui est véritablement due au résultat d'un travail honnête et personnel, comme distinct des simples opinions ou des observations rapidement émises d'écrivains qui n'ont jamais vu de ce pays plus qu'on n'en peut voir du pont d'un bateau à vapeur, du sommet d'une diligence ou de la fenêtre d'une hôtellerie, dans le cours d'une promenande de deux semaines."

L'idée que l'on doit se faire des labeurs de M. Smith fournit en même temps celle de la rénumération qu'il en devrait attendre ; et nous lui souhaitons de l'obtenir.—On reçoit des souscriptions à cet ouvrage à la librairie de M. McCoy, Grande Rue St. Jacques.

## Californie.

Une légère amélioration s'est fait sentir dans les affaires ; mais elles étaient encore loin d'avoir toute l'activité où plutôt toute l'effervescence nécessaire pour répondre aux désirs des négociants de San Francisco. Du reste, le calme relatif qui a régné depuis quelques temps sur les divers marchés californiens semble avoir eu pour effet de ramener le commerce dans des voies plus normales. La spéculation effrénée a perdu la plupart de ses chances ; c'est aujourd'hui devant les opérations sages et bien calculées que s'ouvre la meilleure perspective : on ne fait plus en vingt-quatre heures une fortune qu'on perd avec la même rapidité ; mais, pour peu que la prudence se combine avec quelque hardiesse, on a la possibilité de réaliser de beaux bénéfines. Bref, on en arrive aux affaires dans la véritable acception du mot.

Cette espèce de revirement dans les opérations commerciales, s'opère aussi dans le travail des mines. Il court bien encore quelques bruits de découvertes précieuses ; mais ils vont s'affaiblissant de jour en jour, surtout depuis que la *plage d'or* a fait son temps et qu'on a reconnu la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité d'y recueillir de l'or. La réclame monstrueuse, montée en faveur de ce dépôt sans rival, pourrait bien avoir porté le dernier coup aux histoires de trésors invraisemblables ; et l'on se contentera sagement de tirer parti de ceux qui existent réellement et qui, s'ils ne sont plus assez abondants pour rémunérer le travail individuel, n'en offrent pas moins de précieuses ressources à une exploitation habilement dirigée. C'est avec cette conviction que reviennent une foule de mineurs actifs et intelligents ...ent les excursions n'ont été que médiocre-

pluie cette saison, dit le *Pacific Standard*, lorsque peu d'heures après le départ du dernier steamer les nuages commencèrent à s'amonceler dans le ciel, et depuis lors nous avons eu de fortes et bienfaisantes ondées, qui fertilisent l'eau nécessaire au lavage du minerai recueilli dans les fouilles sèches. Partout où la pluie est tombée sur la côte ou dans les plaines, il y a eu également de la neige sur les montagnes, et tout nous promet en ce moment une amélioration dans notre situatien. Elle n'a pas encore pu se produire, parce que les mineurs, dans la prévision qu'ils seraient sans eau, avaient fait leurs préparatifs en conséquence : il leur faudra quelque tems pour profiter du changement imprévu qui s'est produit. Quoi qu'il en soit, la perpective qui s'ouvre est des plus favorables." Le même journal ajoute que les nouvelles venues des divers districts aurifères sont des plus encourageantes et que de riches dépôts ont été tout récemment découverts par des mexicains dans la région de San Diego.

" Les opérations sur le quartz aurifère, continue encore le *Standard*, ont été aussi poussées avec vigueur et succès. La richesse de quelques-unes des veines dépasse toute attente : une d'elles près de Nevada, s'est vendue dernièrement $136,000, et peu jours après l'acquéreur en avait déjà tiré $14,000, sans compter environ $20,000 que devait lui produire la terre qu'il avait fait mettre en réserve pour la laver à la première occasion. Le roc de ce côté est parfois si friable qu'on peut le briser avec les doigts. Les machines destinées à écraser le quartz sont fort coûteuses ; aussi, peu de gens peuvent-ils en posséder. Pour obvier à cet inconvénient, on commence à adopter une méthode qui tournera au profit des mineurs : ceux-ci détachent des fragments de rocher et viennent les vendre à ceux qui possèdent les machines pour en extraire l'or."

L'établissement d'un bureau d'essayage n'est pas sans influence sur les produits des mines : il contribue en effet à élever la moyenne des cours, et c'est nécessairement le mineur qui y trouve son bénéfice. Il rencontre facilement et à bon prix acquéreur pour le minerai qu'il a pu recueillir. Ce résultat met en goût les Californiens ; aussi demandent-ils, pour que tout aille mieux encore, l'établissement d'un hôtel des monnaies à San Francisco.

L'abolition de la taxe qui frappait les mineurs étrangers, a causé une satisfaction universelle. Suivant le *Standard*, elle avait eu pour effet de faire parsir vingt à trente mille Mexicains, Chiliens et autres qui fournissaient largement leur quote-part dans le produit des mines et qui ajoutaient ainsi à la prospérité du pays. La protection qui couvrira désormais leurs travaux, décidera sans doute beaucoup d'entre eux à revenir.

" L'Avenir de l'Etat au point de vue agricole, dit l'*Alta California*, nous parait plein de promesses. La fertilité bien connue du sol, la facilité avec laquelle les céréales y viennent, et la végétation prodigieuse des légumes, ont décidé beaucoup de gens à se livrer aux travaux de culture et de jardinage, et sous ce rapport l'année présente constatera un notable progrès." Le développement que signale ici notre confrère de San Francisco, est une preuve nouvelle du travail naturel d'organisation qui se poursuit en Californie ; dès l'origine, nous avons dit que l'agriculture serait en fin de compte la plus grande richesse peut-être de l'Eldorado.

Il serait à souhaiter que la moralisation de ces hordes d'émigrants qui de tous les points du globe se sont précipités sur la Californie marchât du même pas que les progrès materiels, mais malheureusement on ne peut former que des vœux impuissants. Longtemps encore l'on aura à déplorer une proportion d'excès, de désordres et de crimes plus grande que dans aucun pays du monde. Cette fois encore nous pourrions recueillir plus d'un sanglant épisode. On n'a pas oublié Wildred et Stuart, ces deux hommes qui ont essayé de tuer M. Janson pour le voler et que l'indignation populaire a failli exécuter sommairement en vertu du code de Lynch. Ils ont comparu devant la cour de district, et quatorze ans dénitentiair à l'un et dix ans à l'autre feront expier à ces deux misérables un double crime que le peuple ne croyait point trop punir par la corde. Stuart du reste pourrait bien ne pas y échapper ; car une seconde accusation de meurtre pèse sur lui, et il a été transféré dans le comté de Yuba pour y subir un autre jugement.

La justice régulière n'empêche pas d'ailleurs le " Juge Lynch" de faire aussi sa besogne, surtout dans les lieux où elle ne peut pas atteindre assez vite : ainsi quelques exécutions sommaires ont encore eu lieu dans les mines ; et c'est en faisant valoir ces cruelles et déplorables extrémités que les représentants des comtés de l'intérieur ont obtenu de la législature l'adoption de l'acte draconien qui punit de mort le vol qualifié *Grand larceny*. Or, en Californie, ce vol est celui où l'objet volé atteint une valeur de cinquante dollars ! Assurément il y a là, à première vue, quelque chose d'atrocement cruel, mais " s'il doit y avoir mort d'homme en cas de vol, dit non sans raison un journal, ne vaut-il pas mieux que le châtiment soit appliqué par la loi même, que par la violation la plus odieuse de toutes les lois humaines ?

firmée : l'œuvre de l'incendie a été complète. La construction avait couté 30.000 dollars, et on y avait placé un orgue que l'on évaluait à six mille. Cinq mille dollars seulement étaient garanties par les assurances. Pendant que l'église brulait, on a arrêté un individu qui mettait le feu à la maison épiscopale située tout à côté. Faut-il en conclure que la même main avait déjà consommé un crime semblable ? C'est ce que l'enquête qui va suivre éclaircira.

MORT SINGULIERE—Un nommé Alexandre Catlin, de Burlington, (Vermont) est mort samedi dernier des suites d'intempérance et dans des circonstances bizarres. Après avoir fait avec quelques amis, une promenade de cabarets en cabarets, il était arrivé dans une maison publique connue sous le nom de l'*abbaye*, et cédant à l'influence des nombreuses libations qu'il avait faites, il s'était laissé allé à terre et s'était endormi le dos appuyé à une muraille. Deux heures après, ses amis vinrent pour le réveiller, il était mort. De l'examen qu'un médecin eut à faire de la cervelle et de l'estomac du défunt, il résulta que, par suite de la posture inclinée dans laquelle Catlin s'était endormi, sa tête s'était penchée en avant avec un tel poids qu'il était mort par strangulation ; et c'est dans ce sens que le verdict du jury du coroner a ete rendu.

(Du Canadien.)

En venant aujourd'hui réclamer une place dans votre journal, je ne viens pas vous demander une faveur. Je suis persuadé, au contraire, que vous me saurez gre de vous associer à mes efforts pour rendre publique une découverte utile, pour la rendre aussi populaire que possible.

Il paraît, j'en suis même certain, que plus de la moitié des maladies auxquelles la nature humaine est sujette, peut se guérir en une minute, sans douleur, sans frais, sans remèdes et sans danger.

Cette assertion peut et doit paraître extraordinaire ; chacun cependant peut s'assurer de sa vérité et je vais indiquer les moyens d'en faire l'épreuve.

Si vous prenez la main d'un malade en plaçant votre pouce dans le milieu de cette main et l'index sur le revers, vis-à-vis du pouce, si vous pressez avec un peu de force ces deux doigts en raidissant les nerfs de vos bras autant que possible ; si vous fixez vos regards sur les yeux du patient avec une ferme volonté de le guérir ; si enfin, vous portez votre autre main sur la partie malade en la frottant légèrement pendant une minute : le mal doit avoir disparu.

Sur plus de cent expériences que j'ai faites depuis quelques semaines, je n'ai pas échoué dix fois, et je suis persuadé que trois personnes sur quatre auraient le même succès que moi.

Parmi les maux de dents et de rhumatismes, j'ai toujours réussi ; pour les maux de tête, les maladies scrofuleuses, nerveuses, inflammatoires, j'ai rarement échoué ; pour la goutte, la paralysie, les cancers, etc, etc., j'ai toujours donné du soulagement, quand je n'ai pas guéri. Les seules maladies pour lesquelles je n'ai obtenu aucun résultat sont les maladies de poitrine, ou celles dont le siége m'était inconnu.

Cette manière de guérir ne me paraît pas une science, c'est un *sixième sens* dont l'homme a toujours été doué et dont il avait perdu l'usage, ou qu'il a toujours ignoré.

Ce n'est qu'en hésitant que je vais chercher à soulever un coin du voile qui nous a caché jusqu'à présent un pareil phénomène. La science viendra sans doute bientôt éclaircir ce qui paraît encore mysterieux et prouver que je ne suis pas un visionnaire.

Notre corps est, comme chacun sait, chargé de plus ou moins d'électricité, les nerfs en sont les conducteurs. Par un effet de notre volonté nous pouvons diriger cette électricité vers le point que nous voulons, elle obéit à nos ordres ; c'est elle qui donne le mouvement et la vie à nos membres. C'est cette électricité qui cause en nous la sensibiltié nerveuse et musculaire. Sans électricité nous serions insensibles à la douleur, ou plutôt nous n'existerions pas. Je suppose que la douleur physique provient, par une cause ou par une autre, d'une trop grande accumulation d'électricité dans la partie sensible ou souffrante.

Maintenant, quand vous prenez la main d'un malade, de la manière que j'ai indiquée, vous mettez votre électricité en contact avec la sienne ; en portant ensuite l'autre main sur le mal vous établissé un vrai courant, vous enlevez l'excès d'électricité de la partie malade et vous la rétablissez dans son état moral. Ce qui confirmerait cette supposition, c'est que ce sont les maladies les plus aiguës qui sont les plus faciles à guérir.

Si je suis entré dans ces détails, ce n'est pas avec la prétention d'expliquer des phénomènes aussi extraordinaires d'une manière certaine. Ce sont, je l'avoue, de simples conjectures, mais je crois donner par là une preuve que je n'ai rien avancé sans réflexion.

Je ne réclame pas non plus le mérite de cette découverte, c'est à M. N. Aubin de Québec que doit en revenir tout l'honneur, c'est lui qui m'en a donné la première idée. J'ai peut-être contribue à la généraliser et à lui donner une valeur pratique, mais c'est un mérite que je partagerais volontiers avec

Agréez, messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

G. JOLY.

P. S.—Dans les maladies graves, le mal revient quelquefois ; alors il faut plusieurs applications.

CHAMBRE DES NOTAIRES DE QUÉBEC.

Séance du 5 mai 1851.

Jacques Olivier Labranche, écuyer, de la cité de Québec, a été admis à pratiquer comme notaire public dans et pour le Bas-Canada. Messieurs William Alexander Henderson et Louis Darveau, de la cité de Québec, ont été admis comme clercs-notaires.

JOS. LAURIN,
Secrétaire C. N. Q.

☞ Nous sommes prié d'appeler l'attention des intéressés à l'avis inséré dans nos colonnes d'annonces de ce jour concernant les souscripteurs de la Compagnie du Gaz.

☞ M. Michel Moses annonce l'ouverture d'une boutique à peintures, huiles, brosses, etc, au N° 97 rue St. Paul, comptant sur le patronage de tous ceux qui aimeraient favoriser un établissement canadien dans cette ligne.

☞ L'écrit de " Communiqué" paraîtra vendredi.

## MARIAGE.

Hier, à la Rivière des Prairies, (Isle de Montréal), Joseph Flavien Armand, écuier, fils de François Armand, écuier, à Demoiselle Marie Alphonsine Simard, fille d'Amable Simard, écuier, Médecin, tous deux du même lieu.

# ANNONCES.


**Avis a ceux qui doivent pour le Gaz.**

☞ Payez vos comptes, pour le trimestre qui vient de finir, d'ici à mercredi prochain, le 14 du courant, autrement vous perdrez vos droits à la réduction de 25 pour 100 sur ces comptes, accordée par les règlements de la compagnie.

Montréal 13 Mai, 1851.

## PEINTURES, HUILES, ETC.

LE soussigné offre ses plus sincères remerciemens à ses amis et au public en général et a l'honneur de les informer qu'il a ouvert un magasin au no. 97, rue St. Paul, où il tiendra constamment un assortiment général des meilleures PEINTURES, HUILES, BROSSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis.

Tous ordres pour ouvrages seront reçus au No. 97, rue St. Paul, ou au No. 16, rue de l'Inspecteur, faubourg des Récollets, et exécutés dans le plus court délai.

MICHEL MOSES.

Montréal, 13 Mai, 1851.

## ON DEMANDE.

UN CHANTRE, muni de bonnes recommandations sous tous rapports, pour une des paroisses du diocèse de Montréal. Pour les conditions, s'adresser au bureau des *Mélanges Religieux*.

## AUX COMMISSAIRES D'ECOLES.

LE Soussigné offre ses services d'Instituteur d'ECOLE-MODELE pour le PREMIER de Juillet prochain. Il peut enseigner l'ANGLAIS, la MUSIQUE le PIANO, tenir un chœur si on a besoin de CHANTRE. Sa Dame ou sa Delle. peuvent conduire une école de filles. S'adresser à lui-même, ou au Bureau d'Éducation. Les certificats sont offerts.

J. E. LABONTÉ.
Instituteur.

St. Marc, Rivière Chambly, 1 Mai 1851.

## AVIS AUX MESSIEURS DU CLERGE.

LES Soussignés prennent la liberté de prévenir Messieurs les Curés et le Clergé en général qu'ils attendent par les premiers arrivages d'Europe un assortiment de VIN BLANC acheté et choisi par eux à BORDEAUX, expressément pour l'usage du St. Sacrifice de la Messe, et dont ils disposeront à des PRIX MODERES.

E. ET V. HUDON.

Montréal, 2 mai 1851.

A vendre à cette imprimerie :

## LE MANUEL

DE LA

VISITE EPISCOPALE

Dans les Communautes et Paroisses du Diocese Montreal

AUGMENTÉ

DU

MANDEMENT

DE MGR. L'EVEQUE DE MONTREAL

POUR LA

Visite Generale DES Communautés.

PRIX : 2/9 la douzaine.

Montréal, 29 avril 1851.

## AUX ENTREPRENEURS.

Les Syndics pour la construction d'une Eglise et d'un Presbytère, en pierre dans la nouvelle Paroisse de St. Alex-

## Marché Bonsecours.

Vendredi, 25 avril, 1851.

### PRIX DES DENREES.

| | s. | d. | s. | d. |
|---|---|---|---|---|
| ***Farines:*** | | | | |
| Farine par quintal | 10 | 0 à | 10 | 10 |
| Do d'Avoine do | 8 | 0 | 9 | 0 |
| Do blé-d'Inde | 6 | 3 | 7 | 6 |
| ***Grains:*** | | | | |
| Blé par minot | 0 | 0 | 4 | 9 |
| Avoine do | 2 | 0 | 2 | 3 |
| Orge do | 2 | 9 | 3 | 0 |
| Pois do | 2 | 9 | 3 | 1½ |
| Sarrasin do | 2 | 0 | 2 | 1 |
| Seigle do | 2 | 9 | 3 | 0 |
| Graine de Lin do | 5 | 6 | 5 | 10 |
| ***Volailles et Gibiers:*** | | | | |
| Dindes (vieux) par couple | 7 | 6 | 10 | 0 |
| Dindes (jeune) do | 5 | 0 | 6 | 0 |
| Oies do | 2 | 6 | 5 | 0 |
| Canards do | 1 | 8 | 2 | 0 |
| Poules do | 1 | 8 | 2 | 6 |
| Poulets do | 1 | 6 | 2 | 0 |
| Perdrix do | 2 | 1 | 2 | 6 |
| Pigeons do | 0 | 7½ | 0 | 0 |
| ***Viandes:*** | | | | |
| Bœuf par livre | 0 | 5 | 0 | 6 |
| Mouton par quartier | 2 | 6 | 5 | 0 |
| Agneau do | 1 | 6 | 3 | 0 |
| Veau do | 2 | 6 | 10 | 0 |
| Lard par livre | 0 | 3 | 0 | 1½ |
| Bœuf par 100 livres | 27 | 6 | 30 | 0 |
| Lard frais do | 27 | 6 | 32 | 6 |
| ***Produits de la laiterie:*** | | | | |
| Beurre frais par livre | 0 | 10 | 1 | 0 |
| Do salé do | 0 | 6 | 0 | 6½ |
| Fromage do | 0 | 6½ | 0 | 7½ |
| ***Légumes:*** | | | | |
| Fèves américaines par minot | 4 | 0 | 5 | 0 |
| Fèves du Canada do | 4 | 0 | 6 | 8 |
| Patates do | 2 | 0 | 2 | 0 |
| Navets do | 1 | 6 | 2 | 0 |
| Oignons do | 2 | 0 | 2 | 6 |
| ***Divers:*** | | | | |
| Saindoux par livre | 0 | 4 | 0 | 7 |
| Œufs frais par douzaine | 0 | 5 | 0 | 6 |
| Vieux do | 0 | 4½ | 0 | 5 |
| ***Prix du Pain:*** | | | | |
| Pain Bis | 0 | 7 | 0 | 8 |
| Pain Blanc | 0 | 5 | 0 | 6 |
| ***Sucres:*** | | | | |
| Sucre d'érable par livre | 0 | 4½ | 0 | 5 |
| Miel do | 0 | 4 | 0 | 5 |
| ***Fruits:*** | | | | |
| Oranges par boite | 17 | 6 | 20 | 0 |
| Pommes par quart | 5 | 0 | 12 | 6 |

## DEPARTS DE LIVERPOOL

DES

**Steamers Anglais de la Malle Royale**

TELS QUE FIXÉS PAR L'AMIRAUTÉ, POUR 1851.

Les steamers qui font le service entre Liverpool et New-York, ne toucheront pas à Halifax, ceux venant à Boston, y toucheront pour débarquer et prendre les malles et les passagers:—

| Dép. de Liverpool | arrivent à | sont dus les |
|---|---|---|
| 5 avril | Boston | 21 avril |
| 12 | New-York | 29 |
| 19 | Boston | 2 mai |
| 26 | New-York | 13 |
| 3 mai | Boston | 19 |
| 10 | New-York | 27 |
| 17 | Boston | 2 juin |
| 24 | New-York | 10 |
| 31 | Boston | 16 |
| 7 juin | New-York | 24 |
| 14 | Boston | 30 |
| 21 | New-York | 8 juillet |
| 28 | Boston | 14 |
| 5 juillet | New-York | 22 |
| 12 | Boston | 28 |
| 19 | New-York | 5 août |
| 26 | Boston | 11 |
| 2 août | New-York | 19 |
| 9 | Boston | 25 |
| 16 | New-York | 2 septembre |
| 23 | Boston | 8 |
| 30 | New-York | 16 |
| 6 sept. | Boston | 22 |
| 13 | New-York | 30 |
| 20 | Boston | 6 octobre |
| 27 | New-York | 14 |
| 4 octobre | Boston | 20 |
| 11 | New-York | 28 |
| 18 | Boston | 3 novembre |
| 25 | New-York | 11 |
| 1 nov. | Boston | 17 |
| 8 | New-York | 25 |
| 15 | Boston | 1 décembre |
| 22 | New-York | 9 |
| 29 | Boston | 15 |
| 6 déc. | New-York | 23 |
| 20 | Boston | 5 janv. 1852. |

Durant l'hiver, le service des malles se fera chaque semaine comme en été, deux steamers américains partiront alternativement tous les 15 jours. Les départs d'Angleterre ont lieu tous les samedi, et des Etats-Unis tous les mercredis.

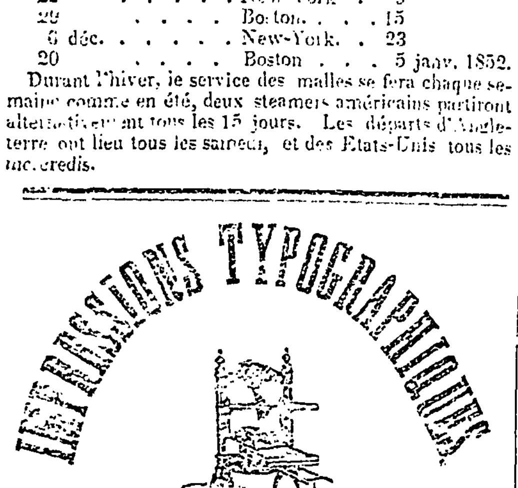


ON imprime à cet établissement:

Livres,
Adresses,
Cartes de visite,
Invitations,
Circulaires,
Et jobs de toute espèce.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût.

Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRES-MODÉRÉS.

S'adresser à L'Imprimerie des *Mélanges Religieux*.

Montréal, le 25 février 1851.

---

P. GARNOT. Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc Coin des rues Dorchester et Sanguinet.

Montréal. 9 Nov. 1850.

---

F. X. DEROME, Horloger, à 3 portes de l'évêché.

Montré le 24 Sept 1805.

---

AVIS AUX ABONNES

DE

## L'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL

DE

*LA MINERVE.*

LA maladie du propriétaire de l'*Album* a causé du retard dans la publication de ce Recueil Littéraire depuis le commencement de la présente année, sans compter que les grandes améliorations et les changements à y faire ont dû nécessairement occasionner un surcroit de travail et de dépense. Les abonnés de l'*Album* cependant ne perdront rien pour attendre, et aussi prochainement que possible ils recevront les numéros de Janvier et Février qui seront suivis régulièrement et mensuellement des autres livraisons.

Montréal. 25 Février 1851.

---

## LIBRAIRIE ET RELIURE!

*Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.*

LE Soussigné offre ses plus sincères remerciments aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient en mains un bon assortiment de livres d'Eglise, richement reliés en velours, maroquin, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gaufrés, dorés sur tranche,

TELS QUE

| | |
|---|---|
| Formulaire de prières | Ange Conducteur |
| Paroissien Romain | Journée du Chrétien |
| Imitation de Jésus-Christ | Pensez-y-bien |
| Chemin de la Croix | Paroissien des Demoiselles |
| Visites au St. Sacrement | Imitation de la Ste. Vierge |
| Miroir des Ames | Mois de Marie |
| Mois de St. Joseph | Images grandes et petites. |

Aussi tous les livres en usage dans les Ecoles Catéchiennes, papier, plumes, encre, cire, oublies, crayons, ardoises, etc. Le tout à très-bas prix.

Z. CHAPELEAU.

Montréal. 27 décembre 1850.

---

## MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.

Prix 7s. 6d. la douzaine.

A vendre chez

Montréal, 2 Avril 1850. E. R. FABRE et Cie, Rue St. Vincent, No. 3.

---

## ATTENTION!!!

### VRAI VIN FRANCAIS SANS MELANGE.

MM. HERVÉON & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidants aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "l'Arthur" un ASSORTIMENT de COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et généreux, qu'ils se proposent de vendre en gros et en demi gros, à les prix excessivement modérés.

C'est l'occasion pour les amateurs et pour le public en général, de renoncer à ces mélanges funestes et corrosifs, ces mixtures destructives des santés les plus robustes. C'est aussi une opportunité pour MM. du clergé, de se procurer un Vin pur, étranger à des ingrédients chimiques, et à des *mentants* qui ne permettent même pas de donner un nom à certaines boissons détériorées jusqu'à leur essence.

Adresse..... MM. HERVÉON & Cie., coin des rues St. Vincent et Notre-Dame, No. 84—

Montréal, 3 Décembre. 1850.

---

A VENDRE ou ÉCHANGER, un TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Evêché de Montréal, de la contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur, tenant par devant à la rue St. Denis, d'un côté au propriétaire, de l'autre à M. Louis Joseph Papineau, et par-derrière joignant à M. Ricard, avec une maison en bois à un étage, bien finie. 38 de front sur 22 de profondeur, glacière et autres dépendances dessus construites.

Pour les conditions, qui seront des plus libérales, s'adresser au propriétaire sur les lieux, M. TOUSSAINT LADOUCEUR, ou au Notaire soussigné.

C. A. BRAULT, N. P.

Montréal, 26 juillet 1850.

---

## ATTENTION!

### A VENDRE,

A l'Evêché, à la Providence et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville,

NEUVAINE

POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE

DE LA NAISSANCE

**De Notre-Seigneur Jésus-Christ**

Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien d'après la dernière édition de Rome.

PRIX: 2s. 6d. LA DOUZAINE.

Montréal, 2 novembre.

---

## MANUEL

DES

### Sociétés de Tempérance,

DEDIÉ A LA JEUNESSE DU CANADA,

PAR LE REV. M. C. CHINIQUY, PTRE.

LE soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture

J.-Bte. ROLLAND.

Monteal, 28 décembre, 1849.

---

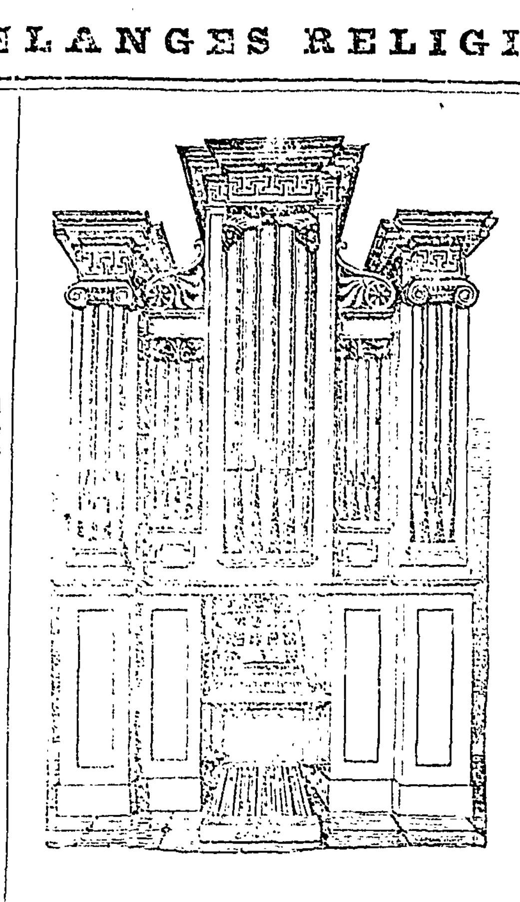

## Au Clergé.

LE Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, a 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur. Les TUYAUX de l'avant sont de métal doré: un double de clefs, et un jeu de pédales sont au nombre des accessoires, outre vingt variations du jeu musical dont suit l'énumération: *Grand Orgue, Diapason double au-dessous de GGC, Diapason ouvert, Diapason d'arret, Dulciana Principal,* les douzième et quinzième positions du *Sesquialtra et de la Cornette. Orgue de Chœur en Diapason d'arrêt et flûte. Orgue à crescendo avec diapason d'arrêt, Dulciana, Principal, Flûte, trompette, haut-bois, tremolo,* et deux étouffoirs juxta-posés.

L'instrument plus haut décrit conviendrait à une église spacieuse, et est offert à l'examen des visiteurs à l'atelier du fabricant, rue St. Joseph, No. 10.

Le prix en serait payé partie comptant, le reste à termes.

Le Soussigné tient en mains un assortiment de PIANOS, MELODEONS, à 4, 4½ et 5 octaves, dont les prix sont variés de £11 5 0 à £30.

SAMUEL R. WARREN.

Montréal, le 29 novembre 1850.

---

## BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

LES Sous-signes ont l'honneur d'annonce aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur intention:

Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0:

Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 120 volumes pour £6 5.

Et enfin:

Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0.

Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE et Cie,
Rue St. Vincent, No. 3.

Montréal, le 9 juillet 1850.

---

LE GUIDE

DE

## L'INSTITUTEUR.

CONTENANT

UNE SÉRIE DE RÉPONSES AUX QUESTIONS INSERÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'EDUCATION, ETC.

PAR F. X. VALADE, ECR.

CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vient, chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné. L'ouvrage forme un Volume format in-12, contenant 200pages.

Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux Instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir un prompt débit.

P. GENDRON,
Imprimeur-Libraire.
No. 20, rue St. Gabriel,
Vis-à-vis l'Hotel de Mme. St. Julien.

Montréal, le 9 juillet 1850.

---

INSTITUTION

POUR

## LES SOURDS-MUETS.

L'ECOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Coteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 16 Septembre. L'instruction sera donnée durant dix mois et demi, chaque année, aux conditions suivantes:

Pour la pension et l'instruction, sans aucunes fournitures, cinq piastres par mois, payables d'avance, par semestre.

Si, outre la pension, on désire que l'établissement fournisse le lit, pourvoie au blanchissage, au raccommodage des vêtemens et des chaussures, le prix sera de sept piastres par mois.

Les soins du médecin et l'achat des livres, ardoises, cahiers, plumes, seront à la charge des parens.

Lorsqu'il sera constaté par un certificat que l'élève, appartient à une famille pauvre, il sera pensionné et instruit pour la modique somme de quatre piastres par mois et il n'aura rien à payer pour les soins du médecin et les fournitures d'école.

Les Sourds-Muets externes, qui seront incapables de payer, recevront l'instruction gratis.

Montréal, ce 6 Septembre 1850.

---

## SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN quiconduit l'établissement des BAINS D'EAU MINERALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera auvert au PREMIER JUIN prochain, qu'il pensionnera à son Hôtellerie pour un prix modéré.

St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

---

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA

## VIE DU CANADA.

*(Canada Life Assurance Company.)*

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.
HUGH C. BAKER, Président.
JOHN YOUNG, Ecr., Vice-Président.
Et Dix-huit Directeurs.
THOMAS M. SIMONS, Ecr., Secrétaire.
*Bureau, Local, Montréal.*
L'HON. JOSEPH BOURRET, Président.
JOHN G. MACKENZIE, Ecr., Vice-Président.
*Directeurs.*
WILLIAM WORKMAN, Ecr.
WILLIAM LYMAN, Ecr.
G. E. CARTIER, Ecr., M. P. P.
HEW RAMSAY, Ecr., Gérant.

*Conseiller Légal,*—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général.
*Arbitre Médical*—ARCHIBALD HALL, M. D.
*Secrétaire*—THOMAS RAMSAY, Ecr.

Quebec—*Agent*—H. W. WELCH, Ecr.
*Arbitre Médical*—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA.

| | |
|---|---|
| *Sorel*—R. Harrower, Ecr. | *Melbourne*—Thos. Tait, Ecr |
| *St. Andrews*—Frank Farish, Ecr. | *St. Hyacinthe*—Boucher de la Bruyere, Ecr. |
| *St. Johns*—Charles Pierce Ecr. | *Trois-Rivières*—John Robertson, Ecr. |
| *Huntingdon*—R. B. Somerville, Ecr. | *Hawksbury*—George Hamilton, Ecr. |
| *Stanstead*—F. Judd, Ecr. | *Dunham*—Wm. Baker, Ecr. |
| *Sherbrooke*—Wm. Ritchie, Ecr. | |

CETTE Compagnie est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'a accorder ou à acheter des *Annuités* ou des *Réversions* de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande Bretagne, se trouvent en état de promettre *une réduction très-considérable du coût,* en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement actuel ou une moindre prime annuelle, accordant des Annuités augmentées soit immediates ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur les individus sains, ainsi que le prompt reglement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de *demi-crédit* ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitie des SEPT premieres primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

| Age. | Avec les profits. | Sans les profits. | Demi-Crédit. |
|---|---|---|---|
| 15 | 1 13 1 | 1 6 5 | |
| 20 | 1 17 4 | 1 9 11 | |
| 25 | 2 2 9 | 1 14 7 | 1 17 6 |
| 30 | 2 9 3 | 2 0 2 | 2 2 6 |
| 35 | 2 16 7 | 2 6 4 | 2 9 2 |
| 40 | 3 6 2 | 2 14 8 | 2 17 6 |
| 45 | 3 17 1 | 3 4 6 | 3 7 4 |
| 50 | 4 13 1 | 3 17 11 | 4 1 1 |
| 55 | 5 17 8 | 4 19 11 | 5 3 4 |
| 60 | 7 10 10 | 6 9 11 | 6 13 2 |

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance *pour la vie, sans participation,* et *demi-crédit,* sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés *avec participation* auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

AGE A ATTENDRE.

| Age au moment de l'assurance | 50 | 55 | 60 | 65 |
|---|---|---|---|---|
| 20 | 2 11 2 | 2 5 7 | 1 19 10 | 1 16 |
| 25 | 3 9 7 | 2 16 7 | 2 8 3 | 2 2 2 |
| 30 | 4 13 2 | 3 12 4 | 2 19 7 | 2 11 8 |
| 35 | 6 12 3 | 4 15 5 | 3 14 9 | 3 2 9 |
| 40 | 10 12 9 | 6 15 3 | 4 18 6 | 3 18 11 |
| 45 | | 10 13 2 | 6 16 5 | 5 1 6 |
| 50 | | | 10 14 11 | 7 1 5 |
| 55 | | | | 11 5 9 |

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écr., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au systeme de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

*Montréal, le 5 mars 1850.*

---

## HECTOR L. LANGEVIN.

AVOCAT.

Bureau, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse au dessous de l'établissement de la *Minerve.*

Montréal, 8 novembre 1850.

---

## ATTENTION!!

LA CLEF DES

PRINCIPALES DIFFICULTES

DE LA

GRAMMAIRE FRANCAISE;

OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par

CHARLES HUBERT LASSISERAYE.

DÉDIÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE.

A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

---

AUX COMMISSAIRES D'ECOLES.

MR. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR, il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de *Québec* voilà plusieurs années pendant l'espace de deux ans. S'adresser à M. Louis Plamondon, marchand, rue St. Paul, No. 122.

Montréal, 27 septembre 1850.

---

## BAUME DU DR. WISTAR.

Tiré du Démocrate (Saco) 22 Juin 1847.

Il y a quelques jours, M. Eligah Witham de Sanford, se trouvant à notre office, nous pria de publier son témoignage en faveur du Baume de Cerises Sauvages du Dr. Wistar. Pendant l'automne de 1848, M. Witham fut attaqué d'un très mauvais rhume, qui, sans cependant l'empêcher de vaquer à ses occupations, le faisait beaucoup souffrir. Au mois de Mars suivant il fut forcé de garder la maison. Ayant entendu parler des guérisons opérées par le Baume du Dr. Wistar, il résolut d'essayer ce remède. Il en prit quatre bouteilles, et éprouva un mieux considérable, qui le mit en état de pouvoir continuer ses occupations. M. Witham n'hésite pas à dire qu'il attribue sa guérison au Baume de Wistar, et il recommande à ceux qui en font usage de continuer à en prendre et de compter sur les salutaires effets de ce remede. Comme nous ne sommes point dans l'habitude de parler de médecines, nous nous bornons à publier ce témoignage, à la requisition de M. Witham.

ED. DEMOCRATE.

A vendre à Montréal, par Wm. Lyman et Cie, et par John Carter et Cie., rue St. Paul: aussi par Alfred Savage et J. Lyman et Cie, Place d'Armes.

---

## COLLEGE JOLIETTE.

L'ETUDES de cet établissement, se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit:

*1ère. Année.*—Eléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

*2me. Année.*—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

*3me. Année.*—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Etude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

*4me. Année.*—Physique. Chimie appliquée aux arts etc.—Géometrie pratique. Arpentage, Mecanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.

*5me. Année.*—Philosophie(logique, métaphysique, Morale).—Architecture.—Economie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des recompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Enseignement et logement. | | £3 | 0 | 0 |
| Musique | Piano. | £3 | 0 | 0 |
| | Les autres instruments | £1 | 10 | 0 |
| Dessin. | | £0 | 5 | 0 |
| Abonnement à la bibliothèque. | | £0 | 2 | 6 |

L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire.

Rev. E. Champagneur, Ptre. Directeur.
Rev. A. Thibaudier, Ptre. Procureur.

Montréal, le 17 septembre 1850.

---

## L. P. BOIVIN.

*Coin des rues*

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTIT de nombreuses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St Paul vis-à-vis la Place Jacques artier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût, etc, etc.

*Montréal, 26 mai.*

---


CONDITIONS:

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre.

Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Six lignes et au-dessous, 1re insertion, | £0 | 2 | 6 |
| Chaque insertion subséquente, | 0 | 0 | 7 |
| Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, | 0 | 3 | 6 |
| Chaque insertion subséquente, | 0 | 0 | 11 |
| Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne. | 0 | 0 | 4 |
| Chaque insertion subséquente, par ligne. | 0 | 0 | 1 |

L'on traite de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraître longtemps.

Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

### AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

| | |
|---|---|
| Montréal, | MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire |
| Trois-Rivières, | Val. Guillet, écr., N. P. |
| Québec. | L. Gill. Ptre., V. |
| Ste. Anne, | M. F. Pilote, Ptre. Direct. |
| Riviere du Loup, | M. L. Baribeau. |
| St. Athanase. | M. H. Aubertin. |

Bureau de Rédaction: Maison d'Ecole près de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOSEPH LAROCQUE, Prêtre,
Rédacteur-en-Chef (Evêché de Montréal)

Imprimeur: JOSEPH RIVET, Coin des rues Mignonne et St. Denis.